

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Décision du 11 mai 2023

relative à l'avancement à l'échelon exceptionnel du grade de chargé de recherche hors classe du
développement durable au titre de l'année 2023

NOR : TREK2312310S

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes
aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 2014-1324 du 4 novembre 2014 modifié portant statuts particuliers du corps des
chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du
développement durable ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'évaluation des chercheurs du 18 avril 2023.

Décide

Article 1^{er}

Sont promus à l'échelon exceptionnel du grade de chargé de recherche hors classe du
développement durable, au titre de l'année 2023, les chargés de recherche hors classe du
développement durable suivants :

Mme BHOURI	(Neila)
Mme GLINSKY	(Nathalie)
M. VANDANJON	(Pierre-Olivier)

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait, le 11 mai 2023

Pour le ministre et par délégation,
Le chef du service de gestion

Stéphane SCHTAHAUPS